

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	VersaSonic®
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
Code de produit	VS-02, VS-02-10, VS-04, VS-04-10, VS-25-MV, VS-25-HV, VS-1-MV, VS-1-HV, VS-5-HV-PAIL, VS-5-mV-PAIL, VS-1-F, VS-5-F, VS-15-F, VS-55-F
Date de publication	le 21-Juin-2017
Numéro de version	01
Date de révision	-
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	-

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Agent de couplage ultrasonique pour examens industriels de CND (contrôle non destructif, angl. NDT).

**Utilisations déconseillées** Aucun connu.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant** Echo Ultrasonics® LLC  
**Adresse** 774 Marine Drive  
Bellingham, WA 98225  
**Téléphone** 360-671-9121  
**Personne à contacter** Gene Larson  
**Numéro de téléphone en cas d'urgence:** 360-671-9121  
**E-mail** sales@echoultrasonics.com

**Importeur** Diagnostic Sonar Ltd  
**Adresse** Baird Rd  
Livingston EH54 7BX, UK  
**Téléphone** +44 1506 411877

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** +813-248-0585

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

**Résumé des dangers** Donnée inconnue.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

**Pictogrammes de danger** Aucun(e)(s).  
**Mention d'avertissement** Aucun(e)(s).  
**Mentions de danger** Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

#### Mentions de mise en garde

**Prévention** Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.  
**Intervention** Sans objet.  
**Stockage** Conserver à l'écart de matières incompatibles.  
**Élimination** Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.

Informations supplémentaires de l'étiquette      Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers      Aucun connu.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Ester à base d'oléagineux	>90	9083-41-4 232-315-6	-	-	
<b>Classification :</b>	-				

**Remarques sur la composition**      Toutes les concentrations sont données en pourcentage massique sauf pour les ingrédients sous forme gazeuse. Les concentrations des gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**Informations générales**      Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées

#### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation**      En cas d'inhalation des émanations du produit chauffé : Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

**Contact avec la peau**      Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Contact avec les yeux**      Laver abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

**Ingestion**      Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**      Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Une exposition à la substance chaude peut provoquer des brûlures thermiques.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**      Appliquer un traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**Risques généraux d'incendie**      La matière se consume en cas d'incendie.

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés**      Brouillard d'eau. Mousse résistant aux alcools. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Moyens d'extinction inappropriés**      En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu. Il est recommandé de prendre des précautions lors de l'utilisation d'eau ou de mousse car un moussage peut avoir lieu, notamment si celle-ci est dirigée dans des réservoirs de matériau chaud ou brûlant.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**      En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), fumée et vapeurs irritantes en tant que produits de combustion incomplète.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers des pompiers**      Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

**Procédures spéciales de lutte contre l'incendie**      Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes**      Tenir à l'écart le personnel superflu. Faire attention aux surfaces qui peuvent devenir glissantes. Éviter le contact avec les yeux.

**Pour les secouristes**      Tenir à l'écart le personnel superflu. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la rubrique 8 de la FDS.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**      Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**      Attention : les surfaces contaminées peuvent être glissantes. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. NE PAS utiliser de substances combustibles telles que la sciure de bois. Après l'absorption, nettoyer avec une matière éliminant l'huile. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Température de stockage recommandée : au-dessus de -9 °C (15°F). Conserver hors de la portée des enfants. Utiliser avec précaution en cas de manipulation/stockage. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS).

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de couplage ultrasonique pour examens industriels de CND (contrôle non destructif, angl. NDT).

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

##### La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur	Forme
Ester à base d'oléagineux (CAS 9083-41-4)	VME	2 mg/m3	Fumée.

#### Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

#### Procédures de suivi recommandées

Suivre les procédures standard de surveillance.

#### Doses dérivées sans effet (DDSE)

Donnée inconnue.

#### Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Donnée inconnue.

#### Directives au sujet de l'exposition

Les valeurs limites d'exposition professionnelles ne correspondent pas à la forme physique actuelle du produit.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Informations générales

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

##### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

##### Protection de la peau

##### - Protection des mains

Non nécessaire en général. Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

##### - Autres

Porter un vêtement de protection approprié, quand des tests sont effectués à des températures élevées.

##### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

##### Risques thermiques

Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

##### Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

##### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### Aspect

##### État physique

Solide.

##### Forme

Graisse.

##### Couleur

Jaune pâle.

##### Odeur

Odeur caractéristique douce.

<b>Seuil olfactif</b>	Donnée inconnue.
<b>pH</b>	Donnée inconnue.
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	-26 °C (-14,8 °F)
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	> 310 °C (> 590 °F)
<b>Point d'éclair</b>	226,7 °C (440,0 °F)
<b>Taux d'évaporation</b>	< 1 % à 100 °C
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Ininflammable selon les critères SIMDUT (angl. WHMIS), OSHA et NOM-018-STPS 2000.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Donnée inconnue.
<b>Pression de vapeur</b>	< 0,001 Torr
<b>Pression de vapeur temp.</b>	25 °C (77 °F)
<b>Densité de vapeur</b>	> 1 (Air= 1)
<b>Densité relative</b>	~0,95 (H2O=1)
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée inconnue.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	420 °C (788 °F) (Test de laboratoire)
<b>Température de décomposition</b>	Donnée inconnue.
<b>Viscosité</b>	29,25 Pa·s at a shear rate 2,25 seconds (TA Rheometer) 80,54 Pa·s at a shear rate 2,9 seconds (TA Rheometer) 750 cSt Fluide
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non comburant.
<b>9.2. Autres informations</b>	Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Contact avec des substances incompatibles. Peut produire une réaction violente avec des matières oxydantes.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts. Acides.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Émanations, fumée, monoxyde de carbone et autres produits de combustion incomplète.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

<b>Informations générales</b>	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables.
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Inhalation</b>	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucun effet indésirable par contact cutané n'est attendu.
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.
<b>Symptômes</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Le produit chaud provoque des brûlures thermiques.
<b>11.1. Informations sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Aucun effet indésirable par contact cutané.

## Corrosivité

Ester à base d'oléagineux (CAS 9083-41-4)

Méthode : Test épicutané

Résultat: Non irritant

Espèce: Homme

Organe: Peau

Durée de l'essai: 48 heures

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Le manque de données rend la classification impossible.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Le manque de données rend la classification impossible.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Le manque de données rend la classification impossible.
<b>Cancérogénicité</b>	Le manque de données rend la classification impossible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Le manque de données rend la classification impossible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Le manque de données rend la classification impossible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Le manque de données rend la classification impossible.
<b>Danger par aspiration</b>	En raison de sa forme physique, le produit ne pose pas de danger à l'aspiration.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

<b>12.1. Toxicité</b>	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Biodégradable.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Ce produit n'est pas présumé bioaccumulable.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>	Donnée inconnue.
<b>Facteur de bioconcentration (FBC)</b>	Donnée inconnue.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Le produit est insoluble dans l'eau et sa mobilité dans l'environnement est faible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets résiduels</b>	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).
<b>Emballage contaminé</b>	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide.
<b>Code des déchets UE</b>	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
<b>Informations / Méthodes d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### ADR

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

### RID

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

## ADN

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

## IATA

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

## IMDG

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

## 14.7. Transport en vrac Sans objet.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil

## IBC

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### Autorisations

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

#### Restrictions d'utilisation

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

#### Autres réglementations UE

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications**

N'est pas listé.

#### Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

#### Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Liste des abréviations

DNEL : Dose dérivée sans effet.  
PNEC : Concentration prédite sans effet.  
TBP : Toxique bioaccumulable persistant.  
vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

### Références

Données internes

### Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

### Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

Aucun(e)(s).

### Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

### Clause de non-responsabilité

Echo Ultrasonics® LLC ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.